

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2024-022 – Dossier assurance – Reprise de 2 stationnements rue de Vire à Condé-sur-Noireau**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'offre reçue,

**DÉCIDE**

**Article 1** – De procéder aux travaux de reprise en enrobé de 2 stationnements à la suite d'un incendie au 38 rue de Vire à Condé-sur-Noireau 14110 Condé-en-Normandie auprès de la SAS Routière PEREZ ZI Charles Tellier – BP 29 – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie pour un montant de 4 682.00 € HT soit 5 618.40 € TTC.


**DIT**

**Article 2** - Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 21 février 2024

LE MAIRE

  
Valérie DESQUESNE